SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

Une décision modificative a été créée afin de pouvoir encaisser des subventions du Département (7 500 € pour les amendes de police et 20 376 € pour les travaux de voirie).

La commune ayant acheté le bâtiment du Bon Gaulois à La Gare de Laqueuille, il est nécessaire d'assujettir une partie de ce bâtiment à la TVA. En effet, celui-ci possède une partie commerce et une autre logement. Afin de pouvoir régulariser la TVA sur le contrat de bail signé avec le preneur, il appartient au propriétaire la création d'un nouveau service dans le budget principal et de permettre l'assujettissement à la TVA de ce local commercial.

Le maire indique qu'une réunion des ayants droits de la section de Bajouve a été tenue le 24 septembre 2022. Le conseil municipal entérine les décisions proposées par les habitants de ce village.

L'ONF a transmis son programme de coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier. Celui-ci a été validé par le conseil municipal.

Les élus valident la proposition de l'ONF concernant la commande de plants pour regarnir les plantations sur la section de Courtevialle/Puy Lavèze.

QUESTIONS DIVERSES

La date du repas des ainés est fixée au 26 novembre 2022.

La cérémonie des vœux est arrêtée au 15 janvier 2023. A cette occasion, 4 personnes recevront la médaille d'honneur communale d'argent.

Un point sur l'adressage est réalisé, il a été décidé de prendre des panneaux métalliques émaillés de couleur bordeaux (RAL 3003). Un travail a été réalisé pour calculer la quantité à commander qui va servir à faire réaliser les premiers devis :

- 97 panneaux
- 7 plaques
- 280 numéros de moins de trois chiffres
- 11 numéros de quatre chiffres

Le Maire précise que la commande pourrait être passée en fin d'année pour une livraison en février/mars et une pose dans le printemps.